

## STAGES ESCALADE

### Vacances de LA TOUSSAINT 2018

Le NOS Escalade de NOZAY organise 2 stages pendant les vacances de la Toussaint, les mardi 30/10, mercredi 31/10 et vendredi 02/11. Ces stages s'adressent aux enfants de 9 à 14 ans.

➤ **Stage « à la carte », le matin :**

Ce stage s'adresse aux enfants (licenciés ou non) débutant dans l'activité ou souhaitant s'initier à celle-ci.

- Encadrant : Ludovic GERARD (D.E Escalade)
- Lieu : Espace Edlinger (salle de La Chesnaie, route de Nort/Erdre, NOZAY)
- Structures : bloc et mur à cordes
- Horaires : mardi 30/10 **et/ou** mercredi 31/10 **et/ou** vendredi 02/11 de 09h à 12h.
- Equipement à prévoir : tenue de sport, chaussures de sport ou ballerines et bouteille d'eau.
- Nombre de places : 12
- Tarif : 20€ par session ou 50€ pour les 3 sessions.

➤ **Stage progression 1, l'après-midi :**

Ce stage s'adresse aux enfants (non-licenciés) débutant dans l'activité ou souhaitant s'initier à celle-ci avant une éventuelle inscription à l'année (saison 2019/2020) ou stage niveau 2.

- Encadrant : Ludovic GERARD (D.E Escalade)
- Lieu : Espace Edlinger (salle de la Chesnaie, route de Nord sur Erdre, NOZAY)
- Structures : bloc et mur à cordes
- Horaires : mardi 30/10, mercredi 31/10 et vendredi 02/11 de 13h30 à 16h.
- Equipement à prévoir : tenue de sport, chaussures de sport et/ou chaussons, bouteille d'eau.
- Nombre de places : 12
- Tarif : 50€

**Nota : Les enfants doivent être amenés sur le site. Les parents s'assureront que l'enfant est effectivement pris en charge par le moniteur.**

**FICHE D'INSCRIPTION + REGLEMENT A RETOURNER POUR LE 16 OCTOBRE AU PLUS TARD.**

**INSCRIPTIONS VALIDEES DANS L'ORDRE DE RECEPTION DES DOSSIERS**



## FICHE D'INSCRIPTION

### STAGES ESCALADE

Vacances de LA TOUSSAINT 2016

Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : ..... code postal : ..... ville : .....

Inscrit ma fille/mon fils : Nom ..... Prénom .....

Né(e) le : ...../...../.....

Club (si licencié) : ..... N° Licence (si licencié) : .....

Au stage « à la carte » (matin)

Au stage « progression 1 » (après midi)

Mardi       Mercredi       Vendredi

Mardi, mercredi vendredi

Tarif : 20€/jour ou 50€ les 3 jours.

Tarif : 50€

Et règle la somme de : \_\_\_\_\_ €

Autorisation en cas d'accident : J'autorise les responsables du club ou leurs représentants à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident et / ou d'hospitalisation.       OUI       NON

Fait à : ..... le : ...../...../..... Signature :

Le tarif comprend l'encadrement par un moniteur et le prêt du matériel.

Le club possède une assurance responsabilité civile couvrant son activité. En revanche, les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile. Il est conseillé aux participants de contracter une assurance personnelle en cas d'accident. La signature de cette fiche vaut acceptation des conditions générales de prestation ci-jointes.

A retourner avec le règlement **au plus tard le 16 octobre** par courrier à l'adresse suivante :

**M RICHARD Benoît, 13 rue des primevères 44170 NOZAY**

#### Contact :

Benoît RICHARD

Mail : [secretariat@nos-escalade.com](mailto:secretariat@nos-escalade.com)

Tel : 07 69 25 07 66

## Conditions générales de prestation.

### Préambule :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription au stage d'escalade pendant les vacances scolaires de l'année 2018. Ce stage concerne les enfants âgés de 9 ans à 14 ans.

**Article 1 :** Le NOS Escalade s'engage à accueillir au maximum 12 enfants par stage proposé.

**Article 2 :** Les enfants doivent être amenés sur le(s) site(e) d'escalade. Les parents s'assureront que l'enfant est effectivement pris en charge par le moniteur.

**Article 3 :** Les activités proposées sont encadrées par des moniteurs diplômés. Ces activités sont praticables par la majorité des personnes et ne requièrent pas de capacités sportives hors normes. Elles peuvent néanmoins comporter des risques ou requérir certaines aptitudes physiques. Ces risques et aptitudes sont expliqués en début de séance. Le NOS Escalade se réserve le droit de refuser ou faire arrêter une activité à un participant si elle juge ses capacités, son attitude ou son comportement inadaptés. Il est en outre de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant est apte à la pratique de l'escalade et, le cas échéant, de le faire examiner par un médecin. Les parents assurent donc que leur enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique de ces activités. Le NOS Escalade décline toute responsabilité sur les conséquences de comportements inadéquates, de non respects des consignes ou de capacités insuffisantes non déclarées au moniteur du NOS Escalade.

**Article 4 :** Le club possède une assurance responsabilité civile couvrant son activité. En revanche, les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile. Il est conseillé aux participants de contracter une assurance personnelle en cas d'accident.

**Article 5 :** Toute annulation devra se faire avant la date limite d'inscription. En cas d'annulation ou d'absence après le début du stage, seuls les annulations ou absences pour cas de force majeure (maladie du stagiaire ou du parent accompagnateur, sur présentation d'un certificat médical,...) ne donneront pas lieu au paiement du stage dans sa totalité. Le NOS Escalade se réserve le droit d'annuler le stage si le quota minimum de stagiaire n'est pas atteint.

Le Président